CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 10 Novembre 2026

Rapport 1-6 de l'exécutif : rapport égalité femmes / hommes 2026

Intervention de Daniele GOUFFON pour la CGT

La CGT rejoint l'avis sur la qualité du rapport et reconnait notamment la volonté du Conseil Régional de lutter contre les discriminations.

Nous souhaitons interpeller sur le nombre important de pathologies et de maladies ordinaires chez les agentes travaillant dans les lycées et un vieillissement de cette population essentiellement féminine.

La CGT souhaite mettre en exergue les compétences du F3SCT (Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail) qui contribue à la protection de la santé physique et mentale des personnels et à l'amélioration des conditions de travail. Elle a toutes les compétences pour s'emparer de ce rapport pour sortir du constat et mettre en place un dispositif de prévention des risques professionnels et lutter contre les RPS (Risques psycho sociaux).

Pour le plafond de verre, le conseil régional doit dépasser le constat en construisant et en mettant en œuvre des mesures concrètes en faveurs des carrières des femmes.
De même la région doit porter ces exigences dans les marchés publics qu'elle ouvre et dans les aides qu'elle accorde.

Ces remarques étant faites, la CGT votera pour l' avis.